

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues par l'Agence de la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Brieuc, Grenoble, Valenciennes, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : L'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

DISLOCATION DU MINISTÈRE

Le général Zurlinden et M. Tillaye remplacés par le général Chanoine et M. Godin

LA JOURNÉE

La seule révision qui vaille quelque chose, celle du cabinet radical, commence et sa dislocation complète n'est pas qu'une affaire de temps. Déjà MM. Zurlinden et Tillaye ont jeté leur démission au nez du dreyfusard Brisson.

Le cabinet, ou plutôt le tronçon de cabinet restant, le cabinet crapuleux a autorisé le garde des sceaux à réunir la commission consultative des cas de révision pour prendre son avis. Hélas ! nous de dire que ceci ne saurait être considéré comme l'ouverture de la révision. C'est une simple consultation juridique.

On répand de graves nouvelles sur la situation du commandant Marchand que le sénateur Klotzner se proposerait simplement de tuer ou de faire prisonnier. L'Anglais réfléchira au danger de ce guet-apens.

Des bruits de complot anarchiste circulent. On aurait arrêté à Vienne un Italien qui venait assassiner le prince de Naples. Un complice aurait disparu.

Les Italiens quittent l'Autriche en masses par crainte de représailles.

NOS PRIMES

AUX AMATEURS DE MUSIQUE
Les mélodies de Schuman, presque aussitôt épuisées que reçues, viennent d'être remplacées dans notre catalogue de primes par un recueil de

MÉLODIES DE SCUBERT
Ce recueil, d'une valeur commerciale de 18 fr., contiendrait 26 mélodies célèbres pour piano et chant, avec paroles françaises de V. Durilly.

Christianisme Social

PROGRAMMES ET PRINCIPES

La Démocratie chrétienne a-t-elle un programme précis et déterminé ?

A cette question que l'on nous pose souvent, il est possible de répondre oui et non, tout en restant dans la vérité.

Où la Démocratie chrétienne a un programme, si, par là, on entend une liste de revendications qu'elle présente ou qu'elle appuie, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre économique et social ; une série de réformes qu'elle préconise, tant au point de vue individuel, qu'au point de vue familial. Ce programme ou plutôt ces programmes, car il en est plusieurs différents par l'étendue mais semblables par le fond — ainsi les catholiques ont plusieurs *credo* — ont été maintes fois rappelés.

Non la Démocratie chrétienne n'a pas de programme, si on entend par là qu'elle a tracé elle-même les limites de sa pensée et de son action et dont elle ne peut sortir.

Un vrai dire, un parti a besoin de principes, beaucoup plus que de programme. Les principes sont choses permanentes, les programmes choses transitoires ; les premiers s'appliquent à tous les cas et sont pour tous les temps, les seconds paraissent forcément transitoires et varient selon les époques, les lieux, les circonstances diverses au milieu desquelles ils ont été élaborés.

D'ailleurs, ce qui fait la force de la Démocratie chrétienne, c'est qu'elle a la conviction de n'être pas une doctrine nouvelle mise en présence de la doctrine catholique et essayant de s'accommoder avec elle, mais d'être l'application théorique et pratique des enseignements contenus dans l'Évangile et de leurs

conséquences. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, elle est la revendication, au point de vue politique, économique et social des préceptes divins : Vous ne tuerez point, — vous ne volerez point, — vous ne vous laisserez point aller à vos passions, — vous êtes tous frères, fils d'un même père qui est au ciel, etc.

De là sa tendance à réclamer en faveur des classes inférieures, parce que c'est là surtout que l'oppression est plus grande et à travailler pour développer le sentiment de la responsabilité chez les hommes en favorisant leur entrée dans la vie publique et leur participation selon les lieux et les temps à la conduite des affaires de l'État.

Vivement impressionné par les maux actuels de la société, le démocrate chrétien cherche à enrayer les progrès d'un certain individualisme qui est la négation de la charité et dont la devise peut se résumer dans le *struggle for life*, l'écrasement des petits ; et il n'hésite pas à réclamer des mesures spéciales pour obliger les individus à ne pas abuser — nous disons abuser — de leurs avantages individuels, même légitimes pour se mettre au-dessus des règles de la justice et de la solidarité, ou plutôt de la charité chrétienne qui doivent tout dominer.

Le but des efforts actuels de la Démocratie chrétienne est de faire reconnaître et appliquer par notre société les éternels principes de la morale, trop méconnus lorsqu'il s'est agi de chercher la solution des problèmes nouveaux ou plutôt la solution des problèmes anciens qui se posaient d'une manière nouvelle, sous des formes singulières et imprévues et qui trop souvent ont été résolus en dehors de l'esprit de justice et de l'esprit de charité : « La morale, dit excellemment M. l'abbé E. Blanc, (1) a reculé pendant que la science avançait et ses échecs persévérants menacent de nous faire perdre d'un seul coup tous les avantages matériels que l'on se flattait d'avoir définitivement acquis. »

Et cette formule est très vraie, il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre. La science nous a donné les chemins de fer, mais les chemins de fer ont condamné à la servitude du travail de nuit alternatif ou régulier, ils ont privé de leur dimanche, des milliers d'ouvriers et de pères de famille et ont aussi porté un coup terrible à la liberté, à l'esprit de famille, à l'esprit chrétien.

La science a merveilleusement développé l'industrie, mais l'industrie, a créé les cités ouvrières centres de corruption et de misère, a provoqué un puissant courant d'émigration des campagnes vers les villes, au grand détriment de la santé physique et de la moralité.

La science a organisé admirablement les facilités du commerce et des échanges, mais le commerce et les échanges ont engendré la haute banque, féodalité d'un ordre nouveau qui, plus redoutable que les barons pillards du moyen-âge, ne s'est pas contenté de dépouiller les pèlerins ou les marchands qui cheminaient sur les grandes routes, mais a mis la société toute entière en coupe réglée et directement ou indirectement a pressuré la multitude devenue vassale, d'effroyable façon.

Nous pourrions prolonger cette énumération, mais on nous permettra de croire que ce qui précède suffit. Le progrès est une chose excellente, mais il ne faut pas oublier que les hommes qui en appliquent les découvertes ne sont pas parfaits et que si, dans l'application des découvertes matérielles, ils agissent

en dehors des lois morales ou ne se préoccupent pas de rechercher de quelle façon les lois morales doivent être appliquées ce qui était pour le bien devient un mal et la société est ébranlée jusque dans ses fondements.

C'est pour réagir contre cet état de choses, c'est pour rappeler à ceux qui en ont besoin comment la loi de justice doit reprendre sa place que les démocrates se sont organisés en parti, sachant très bien que les *beat possédantes* ne changeraient rien à leur manière d'agir, s'ils ne sentaient devant eux des hommes d'énergie et qui n'hésiteraient pas, le cas échéant, à dire à ceux qui le méritent, la parole du prophète au pêcheur royal : « Tu es ille vir : le coupable c'est toi. » Certes nous nous passerions bien de prendre cette attitude militante, mais nous sommes obligés de l'accepter et de guerroyer pour la justice. Espérons du moins que cette lutte n'aura qu'un temps et que la justice ayant un jour définitivement vaincu, les deux camps se réuniront dans l'élan du même amour pour travailler de concert à l'épanouissement sur cette terre de la noble et sainte vertu de charité.

ABBÉ NAUDET.

Echos & Nouvelles

Dimanche 18 septembre. — 261 jour.
Lever au soleil, 5 h. 42 ; coucher, 6 h. 6
Lune. N L
Saint Ferréol
Sainte Sophie
Jérôme fédéral suisse.
1895. — Affaire Dreyfus. — Madame Dreyfus adresse à M. Méline une lettre dans laquelle elle demande la révision du procès de son mari.

DÉFENDONS-NOUS

On ne respecte que ceux qui se défendent. Que de fois n'avez-vous pas vu des prêtres, des religieux insultés, directement ou indirectement, par des bandes de malfaiteurs, en route, en chemin de fer, en voiture, etc.

Vous souffrez de ces injures adressées à la religion, et c'est tout.
Il y aurait cependant autre chose à faire. Il y aurait, après s'être assuré de témoins, à poursuivre.

Une décision récente, rendue par le tribunal de simple police de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise) et qui mérite de faire jurisprudence, vient à l'appui de notre thèse.
Il s'agit de la répression — comme tapage injurieux, prévu par l'article 479, § 8 du Code pénal — du trouble et du scandale provoqué, parmi les voyageurs qui occupent un wagon de chemin de fer, par des chansons ordinaires et même injurieuses à l'égard d'ecclésiastiques qui s'y trouvent.

« Le tribunal.
« Attendu qu'il est constaté par le procès-verbal dont lecture a été donnée que, le 24 juin dernier, dans un compartiment d'un wagon de 3^e classe du train n° 73 de la ligne de Lyon, entre la gare de Villeneuve-Saint-Georges et celle de Brunoy, Deguy, a chanté des chansons ordinaires et même injurieuses à l'égard d'ecclésiastiques qui se trouvaient dans ce wagon dont les compartiments n'étaient séparés que par des cloisons peu élevées ; que ce fait est corroboré par les procès-verbaux d'enquête qui ont suivi ; qu'il a ainsi provoqué du trouble et du scandale parmi les voyageurs occupant ou habitant momentanément ce wagon ;
« Attendu que, conséquemment, il a contrevenu aux dispositions de l'article 479 § 8 du Code pénal ;
« Par ces motifs,
« Condamne Deguy à 11 francs d'amende, etc. »

Nous signalons cette décision à tous ceux qui sont décidés à défendre leur foi et leur honneur religieux.

Qui on soit persuadé que l'audace des insulteurs de prêtres est aux trois quarts, pour ne pas dire aux neuf dixièmes faite de lâcheté, et que le jour où les insulteurs craignent les poursuites des tribunaux, le respect de la sainte égalité et le respect du gendarme.

Il est une race d'individus qu'on ne fait marcher que par la peur.

CINQ FRANCS POUR VINGT CENTIMES

Si vous voulez vous enrichir rapidement, allez vous faire raser le plus souvent possible chez M. Chauvin, l'ex-député socialiste, qui, on le

sait, a repris son métier de coiffeur. Quand, la petite opération terminée, vous passerez à la caisse pour verser vos quatre sous — six si vous êtes partisan du pourboire — on vous remettra une belle « thune » brillant de l'éclat le plus vif, comme si elle sortait des ateliers de la Monnaie.

Vous souriez ? Allons, on ne peut rien vous cacher ! Eh bien, oui, la pièce de cent sous est en carton, et l'envers porte, au lieu des mots « cinq francs », le nom et l'adresse de l'ancien député. C'est de la propagande par le fait.

M. Chauvin aurait parfaitement pu se passer de ce moyen de réclame. Sa boutique, en effet, est très achalandée. Ses amis politiques et personnels et les « citoyens » que la curiosité conduit chez lui font à l'ancien député une clientèle que plus d'un Figaro lui envie.

Et en manches de chemise, le corps ceint d'un tablier immaculé, le « patron » rase, peigne, frictionne avec activité, sans que tombent de ses lèvres — sauf quelques rares exceptions — des phrases sur la politique. De celles-ci, d'ailleurs, il n'en dira plus tard, dit-il.
Mais qui sait si plus tard M. Chauvin, ex-député socialiste, ne sera pas devenu à son tour un affreux capitaliste ? Hé ! hé !...

LE TÉLÉPHONE DANS LE MONDE

Bien que l'usage du téléphone se vulgarise de plus en plus en France, il ne faut pas croire que nous en tirions autant profit que bien des pays étrangers. Alors en effet que l'on compte seulement 35 000 abonnés sur notre territoire, il n'y en a pas moins de 300 000 sur le petit territoire de la Suisse. Le chiffre correspondant est de 15 000 pour la Norvège, de 12 000 pour la Hollande, de 15 000 pour la Bavière, de 11 000 pour la Belgique. L'Allemagne en possède 150 000, l'Angleterre 75 000, le Danemark 15 000, enfin les États-Unis 900 000.

MES CISEAUX

Catino fait ses vingt huit jours, aux grandes manœuvres.

« Commande :
— Pas de charge, en avant arche !
Catino aussitôt dépose son sac.
— Que faites-vous là, animal ? demande le capitaine.
— Dame ! vous avez dit : « Pas de charge ».

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

L'AFFAIRE DREYFUS

La Dislocation du Ministère

L'attente de la débâcle. — Le conseil. — Départ de deux ministres. — A quand les autres ?

AVANT LA SÉANCE

Les abords de l'Élysée et du ministère de l'intérieur présentaient ce matin un aspect inaccoutumé. Une grande animation régnait rue Saint-Honoré et rue de Marigny. Des groupes nombreux stationnaient sur les trottoirs avoisinants.

Les terrasses des cafés étaient comblées. On remarquait de nombreux journalistes et hommes politiques. La délibération du conseil a commencé exactement à 9 h. 12. Tous les ministres sont présents. Le dernier arrivé a été le général Zurlinden. Il était accompagné d'un officier de son cabinet en civil.

LA SÉANCE

Le garde des sceaux réunit la Commission de révision.

Paris. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure. Le garde des sceaux a exposé les faits qui résultent, pour lui, de l'examen du dossier Dreyfus auquel il s'est lié.

Il a constaté qu'aux termes de l'article 444 du code d'instruction criminelle, il ne doit statuer sur la demande en révision formée, conformément au paragraphe IX de l'article 443 du code d'instruction criminelle, qu'après avoir pris l'avis de la commission instituée par la loi auprès du ministère de la justice.

Le conseil lui a donné l'autorisation de réunir cette commission.

APRÈS LA SÉANCE

La délibération du conseil des ministres de ce matin n'a pas été aussi calme qu'on pourrait le croire en se basant sur la note officielle, si laconique, communiquée à la presse.

Le renvoi de la demande de révision devant la commission spéciale de la cour de cassation a donné lieu à une très vive discussion au point qu'un quart d'heure avant la levée du conseil, on voyait sortir de l'Élysée, le général Zurlinden et M. Tillaye.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que ces deux ministres sont irréductibles sur la question de la révision, et qu'en présence de la décision prise par la majorité du conseil de ce matin, ils sont décidés à donner leur démission. Un conseil de cabinet doit avoir lieu ce soir. Il nous réservera peut-être des surprises.

Il est en effet certain que plusieurs ministres, en dehors de M. Tillaye et du général Zurlinden qui ont toujours été très hésitants sur la révision, ont l'intention de donner leur démission, et on pourrait bien se trouver ce soir en présence de la dislocation du ministère.

Paris. — On considère comme démissionnaires le général Zurlinden et M. Tillaye. On ignore qui sera appelé à recueillir la succession du ministre des travaux publics. On parle, comme pouvant être appelé à la guerre, du général Lebrun ou de M. de Freycinet.

Dans tous les cas, M. Brisson prendrait la guerre, et M. Vallé lui succéderait à l'intérieur.

Quand M. Brisson a quitté, à l'issue du conseil, le palais de l'Élysée, les curieux qui stationnaient devant le palais ont suivi sa voiture. Une fois que la voiture de M. Brisson est entrée dans la cour du ministère de l'intérieur, on a dû fermer les grilles, afin d'empêcher la foule d'y pénétrer.

L'article 443

Paris. — L'article 4 de l'article 443 du code d'instruction criminelle, dont il est question dans la note officielle du conseil des ministres de ce matin, porte que, quand, après une condamnation, un fait viendra à se produire ou à se révéler, ou lorsque des pièces inconnues lors des débats seront présentées, de nature à établir l'innocence du condamné, la révision pourra être demandée.

Ici interviennent les dispositions de l'article 444 du code d'instruction criminelle modifié par la loi du 8 juin 1895 et que voici dans ses parties principales :

« Le droit de demander la révision appartient dans les trois premiers cas visés à l'article précédent au ministre de la justice, au condamné, à son représentant légal, à ses conjoints, à ses enfants, et, dans le quatrième cas, (celui qui vise M. Sarrrien) au ministre de la justice seul qui statuera après avoir pris l'avis d'une commission composée des directeurs de son ministère et de trois magistrats de la cour de cassation annuellement désignés par elle et pris en dehors de la chambre criminelle. »

Quand ces formalités seront remplies il appartiendra au garde des sceaux, s'il le juge convenable, de demander à la cour de cassation, en vertu de l'article 445 du code de procédure, de se saisir de l'affaire et de procéder directement ou par commission rogatoire à toute enquête sur le fond, confrontation, reconnaissance d'identité, interrogatoire et moyens propres à mettre la vérité en évidence.

Lettre de démission du général Zurlinden

Paris, le 12 septembre, 4 h. soir.

Le général Zurlinden, ministre de la guerre, a adressé la lettre suivante à M. Brisson, président du conseil :

Monsieur le président du conseil, J'ai l'honneur de vous prier de recevoir ma démission de ministre de la guerre.

L'étude approfondie du dossier judiciaire de Dreyfus m'a trop convaincu de sa culpabilité pour que je puisse accepter, comme chef de l'armée toute autre solution que celle du maintien intégral du jugement.

Agréez, Monsieur le président du conseil, l'assurance de ma haute considération.

Général ZURLINDEN.

A l'issue du conseil de ce matin, le bruit courait que le successeur du gé-

néral Zurlinden pourrait bien être le général Faure-Biguet.

On parle également du général Daras.

Démission de M. Tillaye

M. Tillaye se serait rendu à une heure au ministère de l'intérieur où il aurait eu une conférence avec M. Brisson.

On croit que cette conférence a pour motif la remise de sa démission de ministre des travaux publics.

Paris. — M. Tillaye, à l'issue de la conférence qu'il a eue avec M. Brisson, a envoyé sa démission au président de la République.

Lettre de démission de M. Tillaye

Paris. — M. Tillaye, ministre des travaux publics, a adressé à M. Henri Brisson, président du conseil, la lettre suivante :

Paris, 17 septembre 1895.

Monsieur le Président du conseil et cher collègue,

Le conseil des ministres a décidé que la commission instituée par l'article 444 du code d'instruction criminelle se réunirait pour examiner la demande de révision du procès du condamné Dreyfus.

Je ne puis accepter pour une part quelconque la responsabilité de cet acte gouvernemental, par lequel, à mon avis, la procédure de la révision se trouve engagée.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous adresser et vous prie de transmettre à M. le président de la République, ma démission de ministre des travaux publics.

Veillez agréer M. le président du conseil et cher collègue, l'hommage de ma haute déférence et de mes sentiments bien dévoués.

TILLAYE.

Démission de M. Maréjols

Paris. — On parle actuellement de la démission de M. Maréjols, ministre du commerce.

Les ministres se réuniront cette après-midi, à 4 h. 1/2, en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur.

Le général Zurlinden s'est rendu à 1 h., au ministère de l'intérieur où il a eu une entrevue avec M. Brisson, au cours de laquelle il lui a remis la démission que nous donnons d'autre part.

En quittant le ministère de l'intérieur, le général Zurlinden s'est rendu à l'Élysée, où il n'est resté que quelques instants.

Remplacement des démissionnaires

Paris. — M. Brisson a l'intention de s'occuper dès aujourd'hui de pourvoir au remplacement des ministres démissionnaires. Pour le ministère de la guerre, on annonce avec persistance le nom du général Lebrun, commandant la 35^e division d'infanterie à Bordeaux.

On prononce également le nom du général Chanoine dont il a été question il y a quelques jours après le refus du général Saussier et avant l'acceptation du général Zurlinden.

Notons enfin que le Paris prétend que M. Ribot prendrait l'intérieur dans le cas où M. Brisson irait à la guerre.

Paris. — Nous sommes en mesure d'annoncer officiellement que le général Chanoine remplacerait le général Zurlinden au ministère de la guerre.

Paris. — On parle de M. Guyesse, député de Lorient, qui vient de publier une lettre protestant contre la demande de convocation des chambres pour le portefeuille des travaux publics. M. Guyesse a été, on le sait, ministre des colonies.

Freycinet n'est pas dreyfusard

Paris. — D'après la Patrie, la succession du général Zurlinden aurait été offerte à M. de Freycinet, qui aurait refusé sèchement.

La fièvre à Paris

Paris. — Sur les boulevards, l'animation est certainement plus grande que de coutume.

Aux abords des kiosques de journaux, devant les cafés, on discute vivement sur la décision du Conseil des

(1) E. Blanc — Etudes sociales, Vie et Amat P. 246.

LES CUISINIERS ET AUTRES PERSONNAGES
« L'homme civilisé », a dit un philosophe observateur, ne peut vivre sans cuisinier.

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs

LES BONS VINS
BEAUJOLAIS
Débitants et Consommateurs, adressez-vous au commissionnaire François Colonge à Beaujeu (Rhône).

VICHY
Famille honorable habitant Vichy louerait chambre et donnerait soins à personne respectable.

MAISON DE VILLE
chez M. Molle à Provençère ou Port-sur-Saône (Hte-Saône) le 17 août 1897.

GRANDS MAGASIN DE NOUVEAUTÉS
A S-JOSEPH

6, rue Victor-Hugo (près Bellecour)

A l'occasion des rentrées de Pension
GRANDE MISE EN VENTE
de Toiles et Articles de Blanc, Linges Confectionnés et Trousseaux

Nos grandes Mises en Vente périodiques, qui ont chaque année un plus grand succès, grâce aux Occasions extraordinaires que nous offrons, obtiennent cette saison un succès encore plus considérable...

- Madapouam, bonne qual., le mètre 0.20
Coton creu, qual. sup., le mètre 0.35
Coton creu, extra fort, pour grands draps, larg. 1m, le mètre 0.55

PIÈCES SHIRTING RECLAMES
La pièce de 15 m. larg. 55 c. | La pièce de 15 m. extra-fort, larg. 85 c. | La pièce de 15 m. cotonne extra-forte, larg. 85 c.

Choix immense d'Articles de Lingerie, Pantalons, Chemises, Camisoles, etc. à partir de 1 fr. 25

Nous rappelons à notre Clientèle que notre organisation nous permet d'exécuter les commandes avec un soin tout particulier et rapidement.
UN MAGNIFIQUE SOUS-MAIN SERA OFFERT A TOUT ACHETEUR

Polices remboursables à 100 fr.
SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconnaissance des épargnants.

56e RÉPARTITION

Liste des 160 numéros ayant droit au remboursement de 100 francs sur suite de la répartition du 15 septembre 1898, faite en présence des intéressés. Dernier numéro inscrit: 525 780.

Table with 10 columns: 3.633, 6.349, 9.635, 12.921, 16.207, 19.493, 22.779, 26.065, 29.351, 32.637...

Les bénéficiaires des polices sorties au remboursement de 100 francs sont avisés, et réquis de suite par la Société ou par l'Agence dont ils relèvent.

Ne participent aux répartitions que les Souscripteurs dont les titres sont à jour de leurs versements ou libérés. - Toutes les souscriptions avant le 15 novembre y participeront.

Envoi franco sur demande des tarifs et prospectus.

EXTRAIT DES
FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR
25, quai de la Guillotière
LYON
Rentrée le 3 Octobre

UN ABONNÉ
un grand séminaire, demandant un précepteur dans famille chrétienne pour les mois d'août et de septembre.

REPRÉSENTANT
Pour quelques provinces de la France, je cherche encore un représentant pouvant s'occuper pour son compte de la vente des produits pour maîtres de tapisseries.

AU BON SOLDEUR
12, rue Mazenod, Lyon
Vêtements p. hommes, mesure à prix réduits.

DEMANDE
pour industrie d'avenir, 8 années de fondation. Rapport assuré. Capital nécessaire 300.000 francs en plusieurs parts.

À LOUER
pour l'été, maison de campagne, à Jussy-Soleix. Huit chambres meublées, jardin, ombragé, à 20 minutes de la station des bateaux du lac Léman.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT
GRANDE BAISSE DE PRIX
LYON - St-Côme

STATUES DE S'ANT'NE DE PADOUÉ
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T. GENRES, CRÈCHES POUR NOËL

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
PRARD, PLEYEL, etc. - Garantie sur tous les Instruments

EN VENTE
AGENCE FOURNIER
14, rue de la République

LE PETIT GUIDE DE L'ÉTRANGER
À LYON ET SES ENVIRONS
Renseignements sur les administrations, les services, les monuments, les promenades, les excursions.

LE GUIDE DE GRENOBLE
et ses environs
La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, La Motte-Suconner, Sassenage.

LE GUIDE DE CLERMONT-FERRAND
et ses environs
La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, La Motte-Suconner, Sassenage.

HOTEL JEANNE D'ARC
(Notre-Dame)
PARIS-MICHIGAN, 102, de la Barmèche, 4, LYON
8 francs par jour; Repas à partir de 2 francs

PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES
M. Lejeune
Médaille d'Or du Conservatoire de Paris

GRANDE FACILITÉ DE PaiEMENT
VENTE à 50 MOIS DE CRÉDIT
Avec facilité de remboursement

AUX CUISINIÈRES ET MÉNAGÈRES
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR PATISSIERS, CONFISERS ET CUISINIERS
Articles de Ménage. - Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bûchers et Ouvriers

L. SANDER, 13, rue Claudia (près des Halles des Gardeliers), LYON
TELEPHONE 4-78

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES
Et de Pèse-Liquides en tous Genres
Fabrique de Bouteilles, de Machines à boucher, à capsuler, à rincer, à tirer, de Filtrés et tout ce qui concerne les Fournitures pour Négociants en Vins, Distillateurs, etc.

5, Cours Gambetta, 5 E. SAVIOUX 5, Cours Gambetta, 5
Anc. Maison Ch. GERVAIS et C. fondée en 1860
Le Catalogue est adressé franco sur demande

Traitement spécial pour la Maladie des Vins

RECIPIERIES
Renseignements confidentiels - Étiquettes
Maison fondée et dirigée par M. HAYBAUD ex chef écrivain depuis quatre ans par M. HAYBAUD démissionnaire

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
VÉRITABLE PÉTROLE HAHN
GRAND DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or - Médaille de Vermeil

UN HERBORISTE
exercant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les dérègles du sang.

ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

PAPIER SATIN POUR CIGARETTES
Le Meilleur Papier de France
Cahier gommé très pratique pour faire d'avance ou au moment des Cigarettes qui ne se déroulent jamais

BOURSE DE PARIS du 17 Septembre

Table with multiple columns: PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTAT, ACTIONS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, FONDS D'ÉTATS, OBLIGATIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, ACTIONS, PRÉCÉD. CLOTURE, ACTIONS.